

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti, pour le groupe UMP.

M. Éric Ciotti. L'excès, l'outrance et le caractère bien sûr provocateur du propos de M. Mamère justifieraient en eux-mêmes que l'on rejette cette motion de renvoi en commission, ce que le groupe UMP fera évidemment.

Mais je voudrais en appeler au témoignage d'une militante féministe et associative...

M. Jean-Jacques Urvoas. Fadela Amara ?

M. Julien Dray. Et sa famille ?

M. Éric Ciotti. ...pour étayer, s'il en était encore besoin, mon argumentation.

« Féministe et militante associative, j'ai toujours milité pour une loi pour l'interdiction de la burqa en France. Le voile intégral est pour moi l'étendard d'une idéologie sectaire et intégriste, attentatoire à la dignité humaine.

M. Guy Geoffroy. Oui !

M. Éric Ciotti. « Il heurte les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Peu importe que certaines femmes affirment le porter librement : nul ne peut consentir à sa propre dégradation. »

Monsieur Mamère, cette militante associative, vous la connaissez très bien : c'est votre suppléante, Naïma Charaï. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Noël Mamère. Elle est socialiste, je n'y peux rien !

M. Éric Ciotti. Elle ajoute : « Noël Mamère me présente comme sa députée suppléante musulmane et étant contre la loi sur la burqa. Militante féministe, laïque et socialiste, je n'accepte pas que mon député titulaire me présente comme une élue musulmane. » (*Applaudissements puis huées sur les bancs du groupe UMP, dont plusieurs membres scandent « On veut la suppléante ! »*)

M. Philippe Meunier. Et ça donne des leçons aux autres !

M. Éric Ciotti. Mme Naïma Charaï conclut : « C'est pour cela que je demande à Noël Mamère de retirer ses propos et l'invite à ne plus parler à ma place. »

M. Jean-Paul Garraud, *rapporteur.* C'est donc pour cela qu'il n'a pas déposé d'amendements !

M. Éric Ciotti. Voilà notre réponse, monsieur Mamère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)